

**Institut de Formation Aide-Soignant
LYCEE DES METIERS LA VISTE
PLATEFORME MODULAIRE SOUS STATUT SCOLAIRE
DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT**

30 TRAVERSE Bonnet 13015 Marseille
Tel : 04 91 65 90 40- télécopie : 04 91 65 90 41
Mail : veronique.migard@ac-aix-marseille.fr

**Dossier d'inscription 2018
30 places de parcours modulaire**

Réservé aux titulaires¹ du
Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne
(Option structure ou option domicile)

- INSCRIPTIONS : à partir du 22/01/2018
- CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : le 20/04/2018 (cachet de la poste faisant foi)
- COMMISSION D'EXAMEN DES DOSSIERS : 09/05/2018
- EPREUVE DE SELECTION : du 21/05/2018 au 07/06/2018
- JURY FINAL DE SELECTION : 08/06/2018
- AFFICHAGE DES RESULTATS : le 11/06/2018
- DATE DE LA RENTREE SCOLAIRE : septembre 2018
- FIN DE LA SCOLARITE : juillet 2019

Tout dossier présenté ou reçu hors délais (cachet de la poste faisant foi) sera refusé.

Les dossiers peuvent être expédiés par courrier :

Lycée des Métiers la Viste / IFAS Plateforme Modulaire

à l'attention de Mme Migard Véronique

30 traverse Bonnet 13015 Marseille

ou

être déposés directement au lycée Bureau C102 les jeudis et vendredis après-midi .

Pour tout renseignement vous pouvez adresser un mail à Madame V. Migard, Directrice de la Formation Aide - Soignant : veronique.migard@ac-aix-marseille.fr / 04 91 65 91 23

¹ Les élèves en classe de terminale ASSP peuvent s'inscrire. Leur admission définitive sera subordonnée à l'obtention du baccalauréat

LIEU ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation se déroule au Lycée des Métiers la Viste de Septembre 2018 à Juillet 2019

Pendant toute la durée de la formation, les élèves sont sous **statut scolaire**. La formation est gratuite, donc les élèves aides-soignants ne bénéficient pas d'allocations et/ou de revenus, ni d'indemnités, qui sont réservées aux demandeurs d'emploi ou aux personnes en formation continue.

Une demande de bourse réservée aux élèves en formation paramédicale pourra être faite auprès du Conseil Régional à la rentrée 2018.

Le Programme modulaire comprend 3 modules et 3 stages cliniques soit **735 heures** :

- **315 heures** d'enseignement théorique et pratique
 - Module 2 : l'état clinique d'une personne
 - Module 3 : les soins
 - Module 5 : relation-communication
- **420 heures** de stages pratiques dans les structures sanitaires des Bouches du Rhône (Marseille et communes environnantes).
 - 3 Stages de 4 semaines soit 140h chacun

Chaque module de formation donne lieu à une validation écrite, et/ou pratique ou orale.

L'obtention du Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant dépend des notes obtenues lors des épreuves d'évaluation théoriques ou pratiques.

Une épreuve de rattrapage est organisée avant la fin de la scolarité pour chaque module non validé.

La présence aux cours, stages, travaux pratiques et dirigés **est obligatoire**.

Pour valider le Diplôme d'Etat d'Aide soignant l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence niveau 2 est obligatoire. Le coût de cette formation, dispensée hors des locaux du Lycée des métiers la Viste, est à la **charge de l'élève aide-soignant**. A titre indicatif, le montant de cette somme était de 200 euros pour la session 2017.

Prépa IFSI: Les élèves sélectionnés pour la formation aides-soignants bénéficient en parallèle d'une préparation gratuite au concours d'entrée en Institut de Formation en Soins Infirmiers obligatoire.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

Lors de son entrée en formation, le candidat doit avoir **au moins 17 ans** et doit être **titulaire du Baccalauréat Accompagnement, Soins et Services à la Personne** option structure ou domicile.

Les candidats sont sélectionnés en 2 phases :

1ere phase de sélection : le dossier

Le candidat doit déposer un dossier complet qui comporte :

- Un Curriculum Vitae avec photocopie des diplômes ou attestations mentionnés
- Une lettre de motivation manuscrite
- La copie du dossier scolaire² avec les résultats et les appréciations
- La copie certifiée conforme³ du diplôme du Baccalauréat ASSP ou un certificat de scolarité original pour les élèves en classe de terminale ASSP
- La copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité
- La fiche de candidature complétée lisiblement (feuille ci-jointe)
- 2 enveloppes libellées à votre adresse et timbrées au tarif en vigueur

Une commission d'examen étudie les différentes pièces du dossier dans les conditions fixées par la réglementation.

Le candidat dont le dossier a été retenu par la commission d'examen est convoqué par courrier.

Le candidat dont le dossier n'a pas été retenu en est informé par courrier.

La responsabilité du lycée n'est pas engagée en cas de retard ou de non distribution du courrier. Il appartient à chaque candidat de se renseigner sur l'état d'avancement de son dossier en cas de non réception du courrier.

2^{ème} phase de sélection : l'entretien individuel

Le candidat dont le dossier a été retenu en 1ere phase est convoqué à un entretien individuel. Le candidat présente dans un premier temps son parcours. Ensuite, le jury engage un échange pour évaluer l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant et sa motivation.

² A défaut, **produire les bulletins scolaires de classe de seconde, première et terminale**

³ Le titulaire du baccalauréat mentionne sur la copie du diplôme « j'atteste sur l'honneur que la copie est conforme à l'original » date et signe.

A l'issue des entretiens, le jury final établit la liste principale du classement des 30 premiers sélectionnés.

Une liste complémentaire de tous les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 est établie.

Les résultats sont affichés dans le panneau d'affichage du lycée des métiers la Viste à l'extérieur de l'établissement.

Les résultats ne sont valables que pour la rentrée de septembre 2018.

Tous les candidats sont personnellement informés par écrit de leur résultat. Si un candidat de la liste principale renonce à son admission, sa place est proposée au candidat de la liste complémentaire par ordre de classement.

L'admission définitive dans l'école sera subordonnée :

- A la production d'un certificat médical, attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de sa fonction.
- A la production d'un certificat médical de vaccination conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

A titre indicatif, les candidats sélectionnés devront être à jour des vaccinations obligatoires pour le personnel soignant :

- **Vaccination contre la tuberculose**
 - **Vaccination contre la Diphtérie, le Tétanos et la Poliomyélite**
 - **Vaccination contre l'Hépatite B**
- A la production du baccalauréat ASSP – **Pour les élèves de la session juillet 2018, le relevé de notes du baccalauréat avec la décision d'admission du jury.**

coller
photo
d'identité

SVP Remplir lisiblement stylo noir ou bleu (en lettres capitales)

Nom	
Nom d'épouse	
Prénom	
Date et Lieu de naissance	
Adresse	
Téléphone	
Adresse Mèl	
Baccalauréat ASSP	Année d'obtention : Académie : Lycée de formation :
Situation actuelle	
Elève de terminale Baccalauréat ASSP	Académie : Lycée de formation :

J'ai bien pris connaissance que :

- **La formation modulaire du lycée des Métiers la Viste est sous statut scolaire et qu'à ce titre je ne pourrai pas bénéficier d'allocations, de revenus, d'indemnités, qui sont alloués aux demandeurs d'emploi ou aux personnes en formation continue.**
- **Au cours de l'année de formation, je devrai valider l'AFGSU de niveau 2 (cours dispensés hors du lycée) pour l'obtention du module 3. Le montant sera à ma charge (à titre indicatif le montant en 2017 a été de 200 euros).**
- **Je devrai être à jour de mes vaccinations définies par la réglementation.**

DATE

SIGNATURE :